



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 septembre 2020 à 18h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Michel COUPERIER à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Georges LOPEZ

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AGRÉMENT
A LA Caisse D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Rapporteurs : Jean-Pierre DUBOST et Pierre ROZE, Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2221-2 à L 2221-10 et R 2221-1 à R 2221-26 ;

Vu la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale ;

Vu la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales n°2016-005 relative à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale ;
Vu la délibération 20190912-40 de sollicitation d'une subvention auprès de la Caisse l'Allocations Familiales pour préfigurer un Espace de Vie Sociale ou Centre Social ;
Vu la délibération 20191105-23 approuvant la Convention Territoriale Globale 2019-2022 et notamment l'axe 5 animation de la vie sociale.

Le rapporteur expose au Conseil Communautaire qu'en décembre 2019, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a confié à la Fédération des centres sociaux de l'Allier le pilotage de l'étude de préfiguration d'une ou plusieurs structures d'animation de la vie sociale sur le territoire.

Terminée en août 2020, cette étude a préconisé la création d'un Centre Social et de deux Espaces de Vie Sociale pour mettre en œuvre le projet social du territoire.

Un Centre Social est chargé de la mise en œuvre d'un projet social. C'est un lieu de proximité, ouvert à tous sans conditions, qui exerce une mission globale d'animation de la vie sociale et propose un accueil, des activités ainsi que des services à finalité sociale.

Le Centre Social nécessitant un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour mettre en œuvre le projet social, il est proposé de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (CAF 63), deux demandes d'agrément :

- L'agrément « Animation Globale et Coordination », fonction constitutive du Centre Social ;
- L'agrément « Animation Collective Famille ».

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande d'agrément « Animation Globale et Coordination ainsi qu'Animation Collective Famille auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme
- **Autorise** le Président à procéder au dépôt et à signer tout document s'y rapportant

TOTAL VOTANTS : 57	Conseillers présents : 53	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 57	Pour : 57	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

